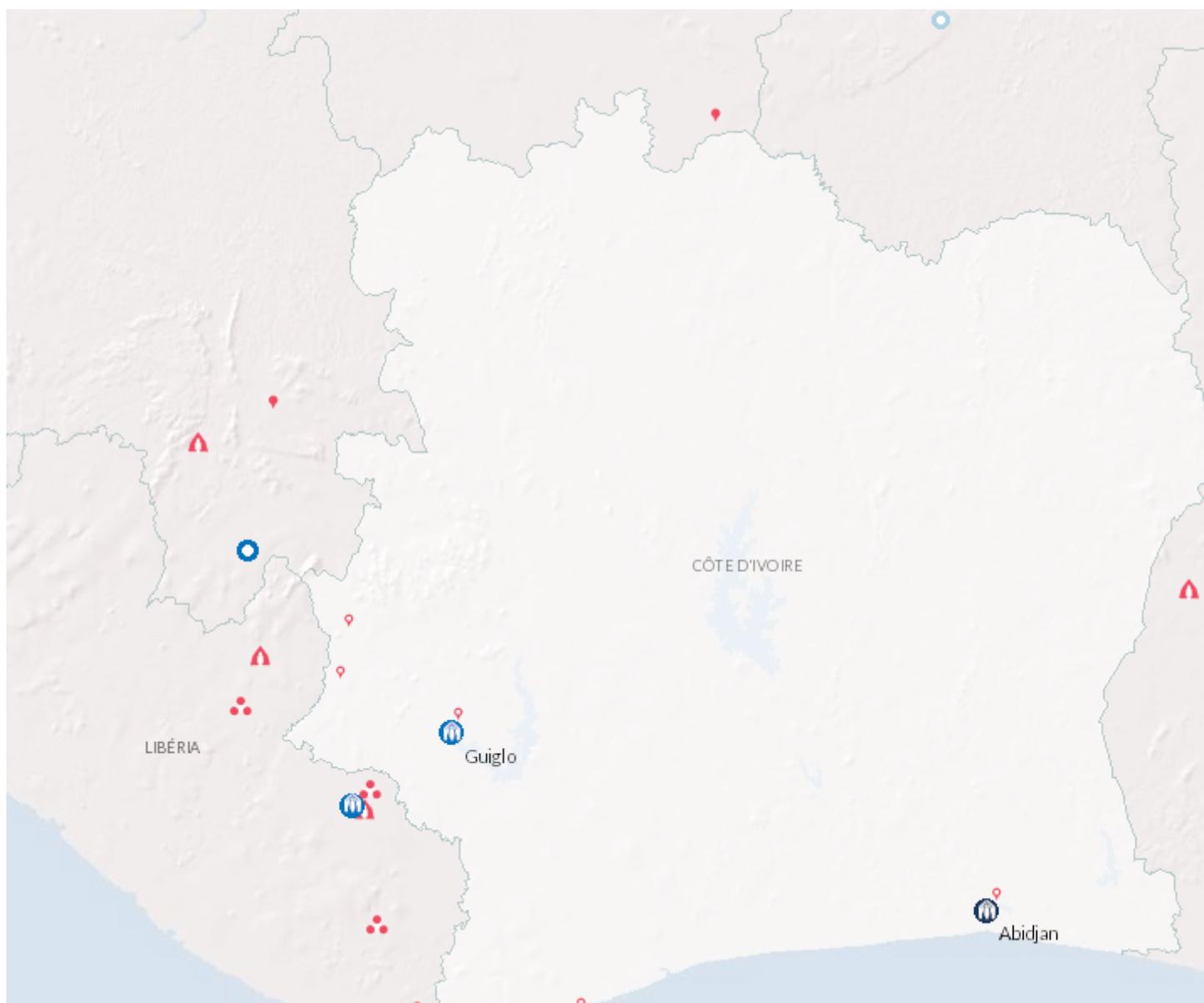


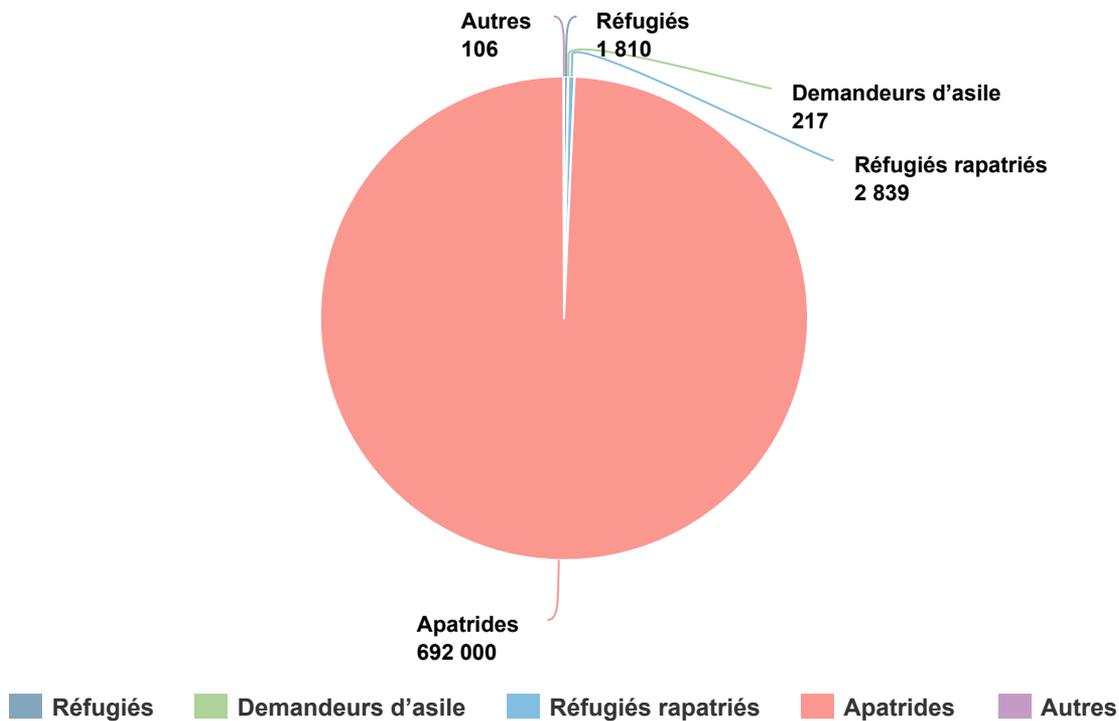
Opération: Côte d'Ivoire



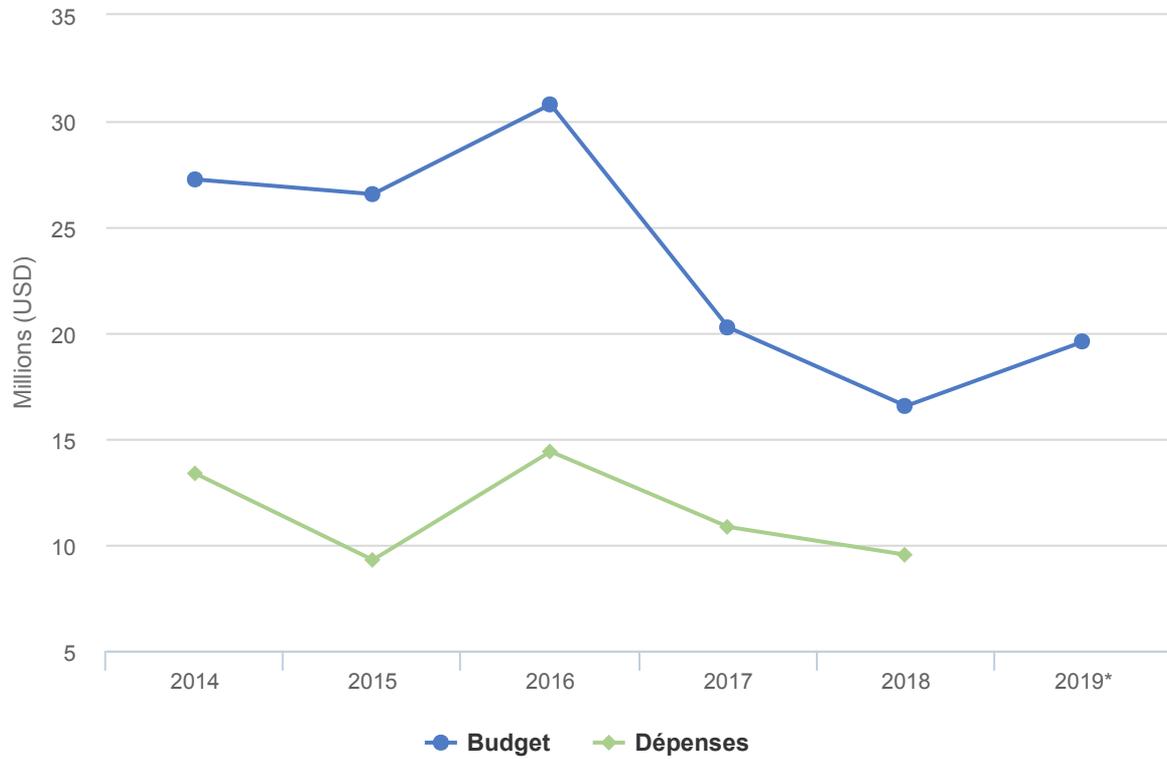
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 1% EN 2018

2018	696,972
2017	702,415
2016	715,353



Budgets et Dépenses - Côte d'Ivoire



Contexte opérationnel

En 2018, le Gouvernement ivoirien a pris des mesures sur la voie de la réconciliation en accordant l'amnistie à 800 prisonniers accusés ou condamnés pour un crime en rapport avec la crise de 2010-2011. La récente décision de la Cour pénale internationale de libérer sous condition l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo encouragera probablement de nouveaux retours parmi les 23 330 réfugiés ivoiriens qui vivent encore au Ghana, en Guinée, au Libéria, au Mali et au Togo. Néanmoins, des tensions politiques croissantes avant les élections présidentielles de 2020, un manque de progrès dans la réconciliation nationale et une montée des conflits sociaux et communautaires ont été observés en Côte d'Ivoire.

Vers la fin de 2018, le HCR a organisé une réunion régionale interministérielle sur la stratégie globale de solutions pour les réfugiés ivoiriens à Abidjan. L'un des résultats de la réunion a été un plan d'action détaillé. La mise en œuvre du plan débutera en 2019. La priorité est de trouver des solutions durables, avec le rapatriement ou l'intégration sur place, pour les réfugiés ivoiriens restants.

Une stratégie d'intégration locale des réfugiés a été finalisée en 2018. Conformément à cette stratégie, le HCR continuera d'aider le Gouvernement à chercher des solutions durables en 2019-2020 pour les réfugiés de différentes nationalités qui résident principalement dans les zones urbaines.

Le plan d'action national pour éradiquer l'apatridie n'a pas encore été adopté, en dépit d'un plaidoyer suivi du HCR et de ses partenaires. Si les raisons du retard sont peu claires, et probablement liées à des considérations politiques, le Gouvernement a appliqué certaines des mesures du Plan. Les principales réalisations en 2018 incluent la promulgation de deux lois sur l'état civil et la reconnaissance de 11 enfants trouvés comme citoyens ivoiriens, des enfants nés de parents inconnus qui seraient autrement apatrides.

Tendances démographiques

À la fin de 2018, la Côte d'Ivoire abritait encore près de 1 800 réfugiés de différentes nationalités, principalement en milieu urbain.

Pendant l'année, le HCR et ses partenaires ont rapatrié et assisté 2 780 réfugiés ivoiriens, portant le nombre total de retours volontaires facilités à plus de 71 920 depuis 2011. Quelque 23 330 réfugiés ivoiriens vivent encore dans les pays de la région.

La taille de la population apatride reste incertaine. Le HCR a obtenu ses chiffres de planification pour ces dernières années en soustrayant le nombre total d'apatrides reconnus et communiqué par le Gouvernement depuis 2012 (700 000 personnes) des personnes ayant bénéficié du programme de déclaration spéciale (un peu plus de 8 000 apatrides). Il a ainsi obtenu environ 692 000 personnes encore considérées comme apatrides ou à risque d'apatridie. Néanmoins, au regard de la nouvelle opération de recensement menée en 2018, il est probable que ces chiffres changent en 2019, quand les résultats de l'étude seront connus.

Chiffres clés :

Réfugiés

- 1 590 personnes relevant de la compétence du HCR avec des besoins spécifiques ont été secourues
- 920 rapatriés ont obtenu un soutien pour un logement permanent.
- 370 personnes, rapatriées en 2017 et 2018, ont bénéficié d'une aide à la création de revenus et d'une aide au logement

- 320 enfants réfugiés ont reçu un soutien éducatif, avec 180 élèves inscrits dans l'enseignement primaire et 140 dans l'enseignement secondaire
- 130 personnes relevant de la compétence du HCR ont été enregistrées et ont reçu des documents d'identité grâce à une procédure d'enregistrement tardif des naissances

Principales réalisations :

Les activités pour réaliser le potentiel de retours volontaires sont demeurées un objectif majeur du HCR et de ses partenaires en 2018. Des visites pour que les réfugiés se rendent compte de la situation ont été organisées au Ghana et au Togo, alors que deux visites de repérage ont aussi eu lieu en Côte d'Ivoire pour des réfugiés accueillis au Ghana et en Guinée.

En 2018, près de 2 780 réfugiés ont regagné la Côte d'Ivoire dans le cadre du programme de rapatriement assisté avec l'appui du HCR et de ses partenaires. Un transport sûr et digne a été assuré et des repas chauds ont été distribués aux 2 780 rapatriés et à 57 personnes ne relevant pas de la compétence du HCR.

À leur arrivée en Côte d'Ivoire, tous les rapatriés ont reçu des kits de retour, comprenant des rations alimentaires du PAM pour trois mois, une aide en espèces pour les articles non alimentaires et, pour ceux qui sont rentrés dans des zones urbaines, une indemnité de transport jusqu'à leur destination finale. Tous les rapatriés ont aussi bénéficié d'aides en espèces. Une assistance particulière a été apportée à 123 personnes avec des besoins spécifiques. Trois centres de transit ont été maintenus.

Le HCR et son partenaire ont fourni des logements permanents, comprenant une latrine familiale, à un total de 924 rapatriés pour 198 ménages qui ont tous suivi une formation. Trente et un comités d'hébergement ont été formés et ils ont reçu des matériaux de construction d'abris ainsi que des trousseaux d'outils pour les entretenir.

Le HCR s'est aussi efforcé d'améliorer l'autosuffisance et les moyens de subsistance des réfugiés ivoiriens de retour. Pour garantir leur accès à la production agricole, pastorale et piscicole, des kits de moyens de production ont été distribués et des coopératives et unités de production ont été formées et soutenues. Des cours sur l'entrepreneuriat et le commerce ont facilité l'accès à l'emploi en tant qu'indépendant ou à la création d'entreprises, associés à la formation d'associations de petites entreprises.

En 2018, une opération de recensement des apatrides a été menée dans l'ensemble du territoire avec le concours de l'Institut national de la statistique (INS) pour fournir des données qualitatives et quantitatives détaillées sur l'apatridie et pour cerner les tendances de l'apatridie dans le pays. Les données ont été recueillies et les différentes activités préparatoires ont été réalisées en 2018, alors que le rapport final sera publié début 2019.

S'agissant de la réduction de l'apatridie, trois décisions, et le précédent qu'elles créent, soutiendront désormais les futures activités de plaidoyer pour garantir que les enfants trouvés ne soient plus apatrides en Côte d'Ivoire. En outre, le pays a adopté et promulgué deux importantes lois sur l'état civil fin 2018 : l'une a réformé la loi de 1964 sur l'état civil et l'autre a créé une procédure spéciale pour l'enregistrement tardif des naissances. Si la première loi réforme et modernise le système actuel de l'état civil, la deuxième, lorsqu'elle sera mise en place, créera une procédure temporaire pour promouvoir l'enregistrement tardif des naissances, gratuitement, de tous ceux qui n'ont pas été enregistrés. Les deux décrets d'application sont actuellement en cours d'adoption.

Besoins non satisfaits

- Si le système de sécurité sociale demeure en attente en raison d'un manque de fonds, le HCR apporte une assistance à nombre de personnes ayant des besoins spéciaux.
 - Du fait de problèmes internes, l'Office national de l'identification a cessé la production de documents d'identité, ce qui entrave la libre circulation des réfugiés dépourvus de documents d'identité et leur accès aux services.
 - Les étudiants réfugiés n'ont pu être inscrits dans les écoles secondaires car ils ont été soumis à des frais de scolarité plus élevés que les enfants ivoiriens.
 - En raison du financement limité, seuls les soins de santé des personnes avec des besoins spécifiques ont pu être pris en charge.
 - Le nombre de documents d'enregistrement tardif des naissances produits pour les personnes risquant l'apatridie a été plus faible que ce qui avait été initialement planifié, en raison d'un coût global supérieur aux prévisions.
-